



Successions après décès de mon père

Par **Lila95**, le **24/11/2014** à **19:36**

Bonsoir, je suis âgée de 23 ans et j'ai des relations conflictuelles avec ma mère, j'aurais aimé savoir si demain elle vendait par exemple ma maison es ce que je pourrais à avoir une part sur l'argent qui sera donné pour la vente

De plus, quant est-il du reste ? Et si il s'avère que c'est une donation entre époux que se passe-t-il ?

Voilà ce sont de vraies questions que je me pose de vraies questions

Merci d'avance.